

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Bureau du 19 mai 2014

Décision n° B-2014-0015

commune (s): Feyzin

objet: Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1A, chemin de Beauregard et appartenant

à Mme Mélanie Battista

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

Bureau du 19 mai 2014

Décision n° B-2014-0015

commune (s): Feyzin

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1A, chemin de Beauregard et appartenant à Mme Mélanie Battista

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification du chemin de Beauregard à Feyzin, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée BB 201 d'une superficie d'environ 2 mètres carrés, située 1A, chemin de Beauregard à Feyzin et appartenant à madame Mélanie Battista.

Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public communautaire après réalisation des travaux de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait à titre purement gratuit, bien cédé libre de toute occupation ou location.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge à la démolition de la clôture existante, à la reconstruction d'un mur de clôture au nouvel alignement, au remplacement de la boîte aux lettres existante, au déplacement des tabourets, au raccordement des réseaux existants eau/EDF ainsi qu'à la réalisation des fourreaux d'alimentation du portail et de l'interphone. Le montant de ces travaux est évalué à 17 000 € TTC ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée BB 201 d'une superficie d'environ 2 mètres carrés, située 1A, chemin de Beauregard à Feyzin, et appartenant à madame Mélanie Battista, dans le cadre de la requalification dudit chemin.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants en dépenses : compte 2112 - fonction 822, et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2014.

- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2014 compte 2112 fonction 822, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.
- 5° Le montant des travaux estimé à 17 000 €TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2014 compte 615 23 fonction 822.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.